

REDD+ et l'économie verte en RDC vers la Stratégie Nationale du Développement Durable (SNDD)

Par **Gilbert KILOLA LUTSWAMBA**

Chef de Division Développement Durable

Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme

Gilkil_58@yahoo.fr



Plan de la présentation

- Présentation de la RDC
- Processus REDD+ en RDC
- La transition vers l'Economie Verte en RDC
- Elaboration de la SNDD
- Conclusion



I. Présentation de la RDC

- La République Démocratique du Congo (RDC) a une superficie de 2.345.000 Km² situé en Afrique centrale
- Elle est à cheval sur l'Équateur et partage près de 9.000 km de frontières avec neuf pays (Soudan du Sud et République Centrafricaine au Nord, Ouganda, Rwanda, Burundi, Tanzanie à l'Est, Zambie et Angola au Sud, République du Congo et la province angolaise de Cabinda à l'Ouest).



I. Présentation de la RDC (3)

- Il y a encore beaucoup à faire en RDC dans le domaine de la politique de gestion de l'environnement si l'on veut faire bénéficier aux générations futures, l'immense potentiel des ressources naturelles du pays.
- D'où l'engagement dans le développement durable de notre pays.



II. Processus REDD+

1. Origine

La R.D.Congo est engagée dans la REDD+ depuis janvier 2009.

Le processus REDD est piloté par le Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme (MECNT), par le biais de la Coordination Nationale REDD, avec le soutien de nombreux partenaires dont le Programme des Nations-Unies pour la REDD (UN-REDD) et le Fonds de Partenariat pour le Carbone Forestier (FCPF) de la Banque Mondiale



II. Processus REDD+ (2)

1. Etat des forêts de la RDC



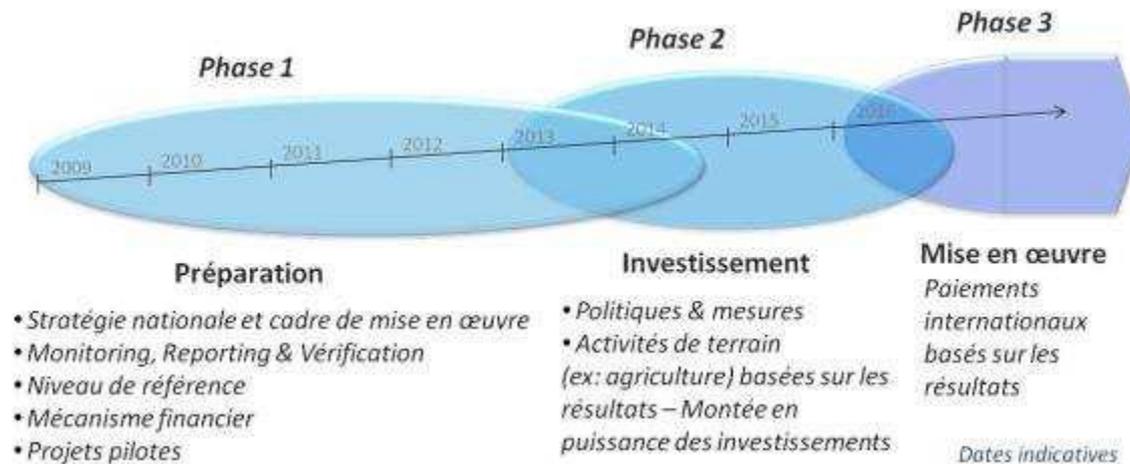
II. Processus REDD+ (3)

Avec 155 millions d'hectares de couvert forestier dont 115 millions (69%) de forêts denses humides, la RDC concentre plus de la moitié des forêts du Bassin du Congo (premier massif forestier africain et second de la ceinture forestière tropicale), soit près de 10% des forêts tropicales humides de la planète. A l'échelle du pays, les forêts occupent 66,5% du territoire et la seule forêt dense humide en couvre la moitié. Si le taux de déforestation y est encore largement inférieur à celui des autres grands bassins tropicaux, il est très élevé à l'échelle du Bassin du Congo.



II. Processus REDD+ (4)

2. Différentes étapes



II. Processus REDD+ (5)

- La stratégie cadre nationale REDD+

Ce document a pour ambition de rendre compte du travail réalisé par la République Démocratique du Congo dans le cadre de son processus REDD+



II. Processus REDD+ (7)

- **Il constitue une base de sensibilisation et un support de discussion pour la phase d'investissement en alimentant un dialogue :**
 - Au sein du Gouvernement
 - Entre les partenaires au développement
 - Entre le Gouvernement et ses partenaires au développement.



III. VISION DE LA RDC SUR L'ÉCONOMIE VERTE

1. Définition

- Pas de définition consensuelle à ce jour.

Définition selon le PNUE:

- *une économie visant à améliorer le bien-être humain et à réduire les inégalités à long terme, tout en préservant les générations futures de risques environnementaux et de pénuries écologiques majeurs.*
- *plus simplement, l'économie verte peut être définie comme une économie à faible émission de carbone, peu gourmande en ressources, qui facilite l'intégration sociale et protège, tout en les renforçant, la biodiversité et les services fournis par les écosystèmes.*



III. VISION DE LA RDC SUR L'ÉCONOMIE VERTE (2)

2. Perspectives vers l'économie verte et développement durable



- **La gestion durable de l'environnement** à travers notamment la préparation du pays au dispositif REDD+, la protection des forêts, la promotion de l'afforestation/reforestation, de l'exploitation durable du bois, de la conservation de la biodiversité, de l'assainissement et de la lutte contre la pollution;



- **Le développement d'un modèle de production agricole écologique** visant un impact réduit sur la forêt, intègre la lutte contre la dégradation des terres agricoles et repose sur la promotion de l'agro-écologie;
- **Le développement énergétique à faible intensité carbone** à travers une gestion plus durable de la filière bois-énergie, la maîtrise des émissions de GES du secteur électrique et le recours aux énergies renouvelables et notamment le développement de **l'hydro-électricité**



- **La gestion intégrée et inclusive des ressources en eau** à travers le renforcement du cadre légal et institutionnel du secteur;
- **Le développement à faible intensité carbone des transports** à travers la prise en compte de la valeur du carbone dans les choix en termes d'infrastructures, technologies et modes de transport ;



- **L'élaboration et la mise en œuvre d'une réforme foncière** se traduisant par une révision du cadre légal, sa vulgarisation ainsi que la modernisation des services fonciers;
- **La mise en place d'une politique d'aménagement du territoire** reposant sur un cadre légal et institutionnel adapté et des schémas directeurs d'aménagement du territoire aux niveaux national et provincial ;



- la réinsertion socio-économique des jeunes;
- la promotion de l'autonomisation de la femme;
- le développement de l'écotourisme;
- la bonne gouvernance et la consolidation de la paix.



IV. Vers une SNDD

- Une SNDD: engagement depuis Johannesburg (2002)
- Lancement du processus en RDC en février 2013 avec l'appui technique et financier de l'OIF à travers l'IFDD
- Résultat: Production d'une feuille de route



IV. Vers une SNDD (2)

ACTIVITES (QUOI FAIRE)	RESPONSABLE DE L'ACTIVITE (QUI)	PERIODE D'EXECUTION (QUAND)
1. Créer un Comité National de DD (pendant ce temps le groupe actuel continue et cherche officialisation)	Ministère de l'Environnement => 1er Ministre	mars - mai 2013
2. Enrichir, finaliser et valider (au sein du groupe existant) le rapport de contexte	comité d'experts (à formaliser par un arrêté du ministre de l'environnement)	mars - avril 2013
3. Rédiger la vision et les axes du draft 1 de SNDD (en extrayant les thèmes, visions et axes des textes existants, dont rapport de contexte, le DSRP, MPCD, vision du Président..)	CNDD avec ou sans consultant	mai - août 2013
4. continuer le draft 1 avec programmes, actions, indicateurs et budget	CNDD avec ou sans consultant	septembre 2013
5. Valider le draft 1 lors d'un atelier technique avec des parties prenantes => rédiger le draft 2	CNDD avec ou sans consultant + parties prenantes	octobre 2013
6. Organiser des concertations régionales (11 provinces) sur le draft 2 => rédiger le draft 3	CNDD	novembre 2013 - février 2014
7. Organiser un atelier national de validation SNDD	CNDD	mars 2014
8. Présenter le projet de SNDD aux responsables politiques et aux bailleurs pour validation et mise en œuvre	CNDD	avril 2014



V. Conclusion

- La REDD+, l'économie verte et la SNDD conduiront la RDC vers un développement durable afin d'attendre la vision du Gouvernement qui prône l'émergence du pays d'ici 2030.



**MERCI DE VOTRE
AIMABLE ATTENTION**

